

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Fedasil : soutien socio-juridique des personnes hors du réseau d'accueil

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le soutien et l'accompagnement des personnes qui quittent l'accueil et des personnes qui séjournent en dehors du réseau d'accueil.

Les personnes qui séjournent (volontairement ou non) en dehors du réseau d'accueil forment un groupe cible que Fedasil cherche à atteindre depuis longtemps déjà. Bien qu'elles ne séjournent pas dans l'accueil, ces personnes éprouvent également des besoins en termes d'aide sociale, juridique et médicale. En ce moment, l'offre qui leur est destinée est fragmentée et insuffisante. C'est pourquoi Fedasil souhaite utiliser les ressources libérées pour mieux informer et accompagner ce groupe cible. Cette proposition ouvre également la voie à un ancrage régional des services de Fedasil dans les plus grandes villes.

L'objectif est d'ouvrir les guichets en collaboration avec cinq grandes villes (Bruxelles, Gand, Charleroi, Liège et Anvers) afin d'accompagner et d'informer les personnes qui se trouvent en dehors du réseau d'accueil. Afin de préparer correctement les collaborateurs de ces guichets, et étant donné que la tâche de ces collaborateurs exige énormément de spécialisation et de connaissances, une partie des effectifs sera, dans un premier temps, « détachée » provisoirement dans les centres d'accueil de Fedasil. De cette manière, ils peuvent y apprendre à saisir et à diffuser toutes les informations nécessaires. Après une période d'environ six mois, ces personnes intégreront progressivement les guichets dans les grandes villes. Les informations et l'accompagnement deviendront ainsi de plus en plus centralisés. Non seulement le déploiement des ressources humaines augmentera graduellement, mais les groupes cibles à atteindre et le type d'accompagnement offerts seront aussi progressivement élargis.

Le Conseil des ministres a approuvé l'offre de soutien socio-juridique pour informer et orienter les personnes extérieures à l'accueil ainsi que le plan d'action et le financement à cette fin.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be